

Séance du 23 octobre 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 octobre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Aguerre ; Mme Loupien-Suarès à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : RENOVATION URBAINE/ANRU - Construction d'une salle festive - Mise en oeuvre d'une clause d'insertion sociale pour le lot 2B (maçonnerie, gros oeuvre) - Avenant n° 1 au marché

Monsieur MILLET-BARBE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du projet de requalification urbaine et sociale du quartier des Hauts de Bayonne, la Ville de Bayonne a signé le 24 novembre 2006 un protocole de préfiguration de convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Les deux études approfondies, d'une part de mixité de la population concernée et de diversification d'usage du grand ensemble Breuer, et d'autre part de requalification des espaces publics des pieds d'immeubles avenue de Jouandin, ont permis d'aboutir à la présentation, lors du comité d'engagement de l'ANRU le 25 février 2008, d'un projet intégré et durable pour le quartier.

Le dossier bayonnais, a reçu un avis favorable de l'Agence. Une convention pluriannuelle a été signée le 29 août 2008 afin de finaliser les engagements financiers et de principe de l'ensemble des partenaires signataires. L'article 11 de cette convention fait état de l'engagement des signataires de répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des habitants du quartier, dans le cadre du programme approuvé par l'Agence.

Les travaux de construction de la salle festive, située sur les Hauts de Sainte Croix, entrent désormais dans ce programme. A ce titre, et pour obtenir les subventions possibles, il s'agit d'intégrer au lot dont le montant est le plus élevé, le lot 2B - maçonnerie gros œuvre - une clause d'insertion sociale, visant toutes les personnes en recherche d'emploi habitant la ZUS du plateau Saint Etienne de Bayonne.

Ce marché a été attribué à l'entreprise Duhalde, pour un montant de 186 883,35 euros HT (marché n° 08/120).

La formule choisie par l'entreprise pour s'acquitter de cette obligation est celle de l'embauche indirecte de jeunes ou d'adultes au chômage dans le cadre d'un contrat de mission d'intérim, correspondant au moins à 155 heures de travail sur le chantier, dans le respect du code du travail et des règlements en vigueur.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise Duhalde l'avenant n° 1 intégrant cette clause d'insertion sociale dans son marché.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.